



Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Finistère
32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex
mél : cgt@cg29.fr site web : <http://cgt.cg29.free.fr>
tél/répondeur : 02 98 52 25 66 fax : 02 98 52 26 59

4 janvier 2008

DES CHEFS À LA CÉGÈTE ?

Avancement

Nous nous opposons à ce que les avancements d'attaché principal, directeur, d'ingénieur principal soient liés à un poste particulier. Ces avancements doivent faire partie du déroulement de carrière. L'avancement lié au poste, plus les jurys d'entretien pour accéder à celui-ci: la porte est ouverte à tous les abus de pouvoir. La séparation du grade et de l'emploi, principe du statut, est justement là pour nous protéger des dérapages qui pourraient tenter certains. Les syndicats crient toujours au loup, c'est bien connu ☺ !

Expert

Cadre

Trop ou pas assez ?

Nous assistons à une multiplication des niveaux hiérarchiques et dans le même temps, un manque de pilote sur des projets transversaux, et un manque de disponibilité de nos chefs de service. Paradoxe. Volonté délibérée ? En tous les cas un terrain propice au développement d'un malaise chez les cadres, responsables, chefs de service...

Chef de projet

Responsable

Chef de service

Des chefs à la cégète ?

Eh oui, la cgt s'adresse à tous. L'UGICT-CGT, l'Union Générale des Ingénieurs Cadres Techniciens et Médecins permet à ces salariés de se syndiquer sur les valeurs communes à la C.G.T., en prenant en compte leurs spécificités. Sa revue est le mensuel "OPTIONS", dont vous trouverez un extrait au verso. Plus d'information sur le site internet "<http://www.ugict.cgt.fr>"

Ingénieur

Syndicat CGT du personnel du Conseil Général du Finistère --- Bulletin d'adhésion

Nom, Prénom :

Adresse :

A renvoyer à : Syndicat CGT du Conseil Général du Finistère 32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex



SOUS COUVERT DE « DYNAMIQUE PROFESSIONNELLE », DES CENTAINES DE SALARIÉS DE BNP PARIBAS ONT SUBI UN SÉMINAIRE DE FORMATION À FORTS RELENTS DE SCIENTOLOGIE. L'UGICT DE L'ENTREPRISE A RÉAGI VIVEMENT... LA DIRECTION NETTEMENT MOINS. UN RAPPEL À LA VIGILANCE ET AU DROIT.

BNP PARIBAS FORMATION À LA MOBILITÉ : SECTE À DIRE...

Bnp Paribas « offre », depuis 1997, une formation de cinq jours en internat, dans son centre de Louveciennes, assurée par un auteur à succès spécialiste du « coaching » et autre « développement personnel ». L'enseignement s'y révèle particulièrement ésotérique : « sixième sens », « ennéagrammes », « quatrième voie », « outre-vie » et « décorporation » y accompagnent des confidences plus pragmatiques – « *Votre avenir n'est pas forcément au sein de Bnp Paribas...* ». Plusieurs salariés s'en émeuvent, d'autant qu'on les encourage au prosélytisme en les invitant à « *pratiquer une fois par mois et enseigner à une personne proche* » et que leur formateur se montre friand de liens personnels, d'adresses électroniques... Infor-

mée, l'Ugict-Cgt de la Bnp Paribas saisit la direction des ressources humaines ainsi que la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) et l'Unadfi (Union nationale des associations de défenses de familles et de l'individu victimes de sectes). Côté ressources humaines, on se tait, on se fâche, on élude : bref, on verra... La réaction de la Miviludes est tout autre et change la donne. Sous le vocable poli et circonspect de ce type d'institution, elle valide, terme à terme, les alarmes de l'Ugict-Cgt, sur les méthodes, « *sans liens théoriques ni pratiques apparents entre elles* », et sur l'éthique de formation pouvant « *générer le cas échéant une mise en état de sujétion* ». Elle confirme l'existence

d'un « homonyme » au formateur, personnalité de la scientologie dans les années 1980-1990, et précise que les diplômés et la formation mis en avant n'offrent de fait aucune garantie de « bonne pratique » à l'entreprise cliente et, au-delà, à ses salariés. Toutes données aisément vérifiables et qui n'auraient pas dû échapper aux responsables de la Bnp. Pour conclure, la Miviludes appelle à la « vigilance » pour trois raisons : les tentatives de poursuivre la relation en dehors du séminaire de formation, le risque d'utilisation abusive des données personnelles recueillies, la menace proférée par le formateur vis-à-vis des stagiaires critiques de ne pas respecter la clause de confidentialité et de protection mise en place en début de séminaire.

La direction plaide la boulette, la Cgt réclame des garanties

A partir de là, les choses s'accélérent, et la Bnp met fin aux pratiques ésotériques du formateur, dont elle se sépare. Mais elle entend en rester là, plaidant en quelque sorte « l'accident », la boulette qui peut arriver à n'importe qui, n'importe où. Une vision que l'Ugict-Cgt ne partage pas : non seulement elle demande que Bnp Paribas informe tous les salariés ayant subi cette « formation » des conclusions de la Miviludes, mais surtout, elle exige que des mesures soient prises afin que de telles situations ne puissent se reproduire. Elle n'écarte pas l'idée d'une sorte de continuité entre des objectifs douteux – l'adhésion à une mobilité plus ou moins obligée – et des pratiques qui ne le sont pas moins. Elle demande, par exemple, l'effectivité d'un droit de regard du CE en amont du choix des formations et de leurs contenus, en fonction d'objectifs également discutés en amont, comme élément stratégique du développement de l'entreprise et de ses salariés. Des demandes de bon sens, auxquelles Bnp Paribas oppose une fin de non-recevoir. Sauf à penser que certains préfèrent une mauvaise activité sectaire à une bonne activité syndicale, un bon silence à une mauvaise publicité. En est-on là ? Une chaîne de télévision qui avait réalisé un reportage sur l'affaire en juillet a finalement décidé de... ne plus diffuser le reportage. Une discrétion qui encourage la Cgt à ne pas laisser l'affaire sans suites. D'autant que cet épisode sectaire à l'entreprise n'est ni le premier, ni sans doute le dernier.

Louis SALLAY

Plus d'informations sur le blog de l'Ugict-Cgt Bnp Paribas : www.ugict-cgt-bnpparibas.com/ >
Courriel : info@ugict-cgt-bnpparibas.com >
< www.miviludes.gouv.fr/ >